



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 MARS 2023

Date de la convocation : mars 202

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 28

Président de séance : M. Robert COMAT.

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, proclamés par le bureau électoral suite aux opérations de dépouillement du scrutin du 26 février 2023, convoqués conformément aux dispositions des articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales par M. Dominique IDIART, maire sortant, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal. Aux termes de l'article L.2122-8 du CGCT, la convocation portait mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. Selon l'article L.2122-14 du même code, cette réunion se déroule après le renouvellement général du Conseil municipal.

#### Présents :

Bernard ELHORGA, Martine ARHANCET, Robert BOUVET, Véronique FAGES, Jean-Bernard DOLOSOR, Denise TAPIA, Jean-Philippe FRANCISCO, Marie SALAGNAC, Robert COMAT, Maïté AROZTEGUI, Hervé MAUROU, Nelly AHETZ-ETCHEBER, Mathias LATASA, Laurène ROBERT de BEAUCHAMP, Edouard CARRERA, Marie-Jeanne BERAU, Miguel de SOUSA, Nathalie DUBOIS, Hélène LAROUDE, Philippe FOURNIER, Christophe JAUREGUY, Christine PERUGORRIA, Pascal IRUBETAGOYENA, Céline MUNDUTEGUY-LARRAMENDY, Peyo BEHASTEGUY, Dominique IDIART, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Guy HEUGUEROT.

#### Pouvoir

Michel FOULDRIN a donné pouvoir à Bernard ELHORGA.

#### Secrétaire de séance :

Véronique FAGES

## Délibération n°1

### Objet : Election du maire :

Robert COMAT, doyen d'âge, assure la présidence de l'assemblée conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-8, L.2122-9 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux candidats se sont présentés ; Bernard ELHORGA et Christophe JAUREGUY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	29
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrage déclarés blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	15

Monsieur Christophe JAUREGUY a obtenu 5 voix.

Monsieur Bernard ELHORGA ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour du scrutin, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 MARS 2023

Date de la convocation : 28 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 28

Président de séance : M. Bernard ELHORGA, Maire de la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Pée-Sur-Nivelle, proclamés par le bureau électoral suite aux opérations de dépouillement du scrutin du 26 février 2023, convoqués conformément aux dispositions des articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales par M. Dominique IDIART, maire sortant, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal. Aux termes de l'article L.2122-8 du CGCT, la convocation portait mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé. Selon l'article L.2122-14 du même code, cette réunion se déroule après le renouvellement général du Conseil municipal.

#### **Présents :**

Bernard ELHORGA, Martine ARHANCET, Robert BOUVET, Véronique FAGES, Jean-Bernard DOLOSOR, Denise TAPIA, Jean-Philippe FRANCISCO, Marie SALAGNAC, Robert COMAT, Maïté AROZTEGUI, Hervé MAUROU, Nelly AHETZ-ETCHEBER, Mathias LATASA, Laurène ROBERT de BEAUCHAMP, Edouard CARRERA, Marie-Jeanne BEREAU, Miguel de SOUSA, Nathalie DUBOIS, Hélène LAROUDE, Philippe FOURNIER, Christophe JAUREGUY, Christine PERUGORRIA, Pascal IRUBETAGOYENA, Céline MUNDUTEGUY-LARRAMENDY, Peyo BEHASTEGUY, Dominique IDIART, Pierrette PARENT-DOMERGUE, Guy HEUGUEROT.

#### **Pouvoir**

Michel FOULDRIN a donné pouvoir à Bernard ELHORGA.

#### **Secrétaire de séance :**

Véronique FAGES

## **Délibération n°2**

### **Objet : Fixation du nombre d'adjoints :**

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'en application des articles L.2122-1 à L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut disposer de huit adjoints au Maire au maximum. Il est rappelé que le nombre d'adjoints était fixé à ce jour à huit.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le nombre d'adjoints à élire à huit.

### **Herriko kontseiluari proposatua zaio :**

- **hautatu behar diren axuanteen kopurua zortzitan finkatzea.**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le nombre d'adjoints à élire à huit.

### **Deliberatu ondoren, Herriko kontseiluak erabakitzen du aho batez :**

- hautatu behar diren axuanteen kopurua zortzitan finkatzea.**

### Délibération n°3

#### Objet : Election des adjoints :

M. le Maire rappelle que désormais les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Une seule liste de candidats conduite par Mme Martine ARHANCET a été déposée.  
Il est procédé au vote :

Nombre de votants	29
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrage déclarés blancs :	8
Nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	15

La liste conduite par Mme Martine ARHANCET, ayant obtenu la majorité absolue, est élue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Composition de la liste d'adjoints élus :

Premier adjoint : Martine ARHANCET

Deuxième adjoint : Robert BOUVET

Troisième adjoint : Véronique FAGES

Quatrième adjoint : Jean-Bernard DOLOSOR

Cinquième adjoint : Denise TAPIA

Sixième adjoint : Jean-Philippe FRANCISCO

Septième adjoint : Marie SALAGNAC

Huitième adjoint : Robert COMAT